

Litige école de commerce

Par **Awzc75**, le **31/07/2014** à **12:40**

Bonjour,

Tout d'abord si je ne m'adresse pas au bon endroit je m'en excuse par avance.

J'ai intégré une école de commerce en alternance en Octobre 2013 cependant le diplôme n'est pas reconnu par l'état je souhaite ainsi me réorienté.

J'ai envoyé une lettre de démission à l'école et également réglé les obligations financières que j'avais avec l'école (c'est à dire le paiement des mois restant).

Maintenant l'école me demande de lui fournir des pièces justificatives comme quoi je vais suivre une autre formation et mentionne également qu'elle effectuera un contrôle du suivi de ma formation l'année prochaine.

Ma question est la suivante : l'école est-elle en droit de faire ceci ?

En effet, je ne comprend pas pourquoi l'école effectuerais un suivi ou mes demanderais des pièces justificatives dès lors où j'ai payé les mois restant.

Dans la convention signé entre l'école l'entreprise et moi même il n'est fait mention nulle part de ces demandes.

De plus l'école me dit que je devrais payer des indemnités forfaitaires (hors paiement des mois restant) mais cela n'est stipulé nulle part et il ne précise pas le montant de ces indemnités.

Enfin, l'école ne m'a jamais remis le contrat que j'ai signé, ni à mon entreprise.

Merci par avance pour votre aide.